

**MOELE-BENIN apprécie à sa juste valeur la démarche méthodique et proactive**



Le Journal de

# NOTRE EPOQUE

Journal Béninois d'investigation, d'analyse et de publicité

Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

[www.notreepoque.bj](http://www.notreepoque.bj)

N° 143 du Mercredi 17 Juin 2020

Message SBEE COVID-19



DÉPISTAGE SYSTÉMATIQUE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

P. 3

# Députés et personnel parlementaire testés



## Alerte coronavirus

P.12

**Plus de 500 cas enregistrés au Benin**

Une contribution /Les Armées et la Police en temps de crise sanitaire en Afrique de l'Ouest et Centrale P.7

**La Covid-19 comme révélatrice de capacités et d'inaptitudes**

## Riposte contre la COVID-19

**La France renforce son soutien au secteur éducatif béninois**

P. 6

## Karité

**L'AGK annonce l'élection d'un nouveau comité exécutif et d'un nouveau conseil consultatif**

P. 7

## COVID-19

**HEC Paris se mobilise face à la pandémie en Afrique et lance le «Hacking Covid-19 Africa»**

P.6



**LE KANVO**  
EN TOUTE

*Majesté*  
Nouvelle Collection

**LOLO**  
ANDOCHE  
PRÊT-À-PORTER

## TENDANCES ACTUELLES

### Saison des pluies

#### Comment éviter les maladies infectieuses aux enfants

Actuellement à Cotonou dans le sud du Bénin, c'est la saison pluvieuse, cette pluie sans crier gare se déverse à tout moment et à toute heure sur la ville. La saison pluvieuse est cette saison où le risque de tomber malade est plus élevé. Les maladies qui sont liées à cette saison sont entre autres le paludisme, la grippe et parfois les infections digestives. Les enfants ayant un organisme plus sensible sont les plus exposés. Le risque d'avoir le paludisme est plus élevé en saison pluvieuse à cause de la prolifération des moustiques. Les eaux qui stagnent facilitent cette prolifération car les moustiques viennent y faire des larves. Ces moustiques piquent les enfants ce qui entraîne le paludisme. Certains enfants jouent dans les eaux et portent la main à la bouche ce qui facilite la survenue des infections digestives. Le fait que les enfants soient surpris par la pluie, à la sortie de l'école ou passent sous la pluie pour n'importe quelle raison facilite la survenue de la grippe. Pour protéger les enfants en cette saison pluvieuse et leurs éviter certaines maladies, les parents doivent veiller au grain.

Il est impératif pour chaque parent de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'eau stagnante dans sa maison, comme ça, il pourra stopper l'évolution des gîtes larvaires et éviter la prolifération des moustiques.

Ils doivent veiller à la propreté dans la maison pour éviter que les déchets et l'eau de pluie se mélangent.

Il faudra faire une pulvérisation d'insecticide de temps en temps dans toutes les chambres de la maison pour tuer les moustiques, mais il est important que les enfants ne soient pas présents au moment des pulvérisations.

Les parents doivent habiller les enfants avec des vêtements chauds : pull-over, bonnet, chaussures fermées quand il fait frais. Lorsque l'enfant n'est pas protégé et reste sous la pluie pendant un moment, il pourrait faire l'hypothermie (refroidissement). On peut citer comme complications de l'hypothermie : l'écoulement du nez, la déshydratation, la gorge et les lèvres sèches, difficulté respiratoire et crise d'asthme chez les astmatiques ou les personnes susceptibles de faire l'asthme, crise de sinusite pour ceux qui en souffrent.

Il est impératif de faire dormir les enfants sous moustiquaire et leur porter des chaussettes pour dormir quand il fait frais.

Faut laver les enfants avec de l'eau tiède quand il pleut et c'est accompagné de beaucoup de vent.

Karimath Foumilayo LAWANI : Présidente de l'ONG Eduquons Autrement. Avec la contribution du Docteur Senami Houénoukpon AGOSSOU

## " Le journal de NOTRE EPOQUE "

### Malgré sa situation de danger critique d'extinction

#### Le pangolin toujours pourchassé pour ses écailles



Le pangolin, l'espèce régulatrice des populations de termites et de fourmis risque de disparaître complètement de la biodiversité si les garde-fous nécessaires ne sont pas davantage renforcés pour sa protection. Car, malgré sa situation de danger critique d'extinction, le pangolin continue d'être au cœur du trafic entre l'Afrique et l'Asie à cause de ses écailles. Même soupçonné d'avoir transmis le coronavirus à l'homme, le pangolin est victime de braconnage intense. Ce qui fait que des centaines voire des milliers de kg d'écailles de pangolin sont saisies et des trafiquants arrêtés. Le dimanche 07 juin 2020, les activistes de Laga au Cameroun avec l'appui des forces de sécurité publique ont

arrêté trois trafiquants avec 380 kg d'écailles de pangolin. Pendant les moments intenses de covid-19 dans le monde, l'ONG française Robin des bois a annoncé que plusieurs tonnes d'écailles de pangolin sont saisies dans des aéroports en Afrique et dans des pays d'Asie. Qu'il vous souvienne qu'en mars 2018 au fret de l'aéroport de Cotonou, 513 kg d'écailles ont été saisies par la Cellule Aéroportuaire Anti Trafic (CAAT). Ces écailles sont estimées à plus de 2000 pangolins massacrés dans la sous-région.

Au regard des lois, l'espèce doit bénéficier de la plus grande protection pour ne pas disparaître. La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore

sauvages menacées d'extinction (CITES), interdit la commercialisation des écailles de pangolin. La loi n°2002-16 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin déclare le pangolin comme étant une espèce intégralement protégée et la classe en annexe I.

Prenant appuis sur ces lois, plusieurs institutions travaillent pour que l'espèce ne s'éteigne pas. En soutien au gouvernement le Programme Appui à l'Application des Lois sur la Faune et la Flore au Bénin (AALF-Bénin) du Réseau EAGLE, met les bouchées doubles pour la protection du pangolin.

Il faut signaler que le coronavirus a amené la Chine à retirer le pangolin de la liste officielle des médicaments chinois à cause de l'extinction de l'espèce. On peut sans risque de se tromper affirmer que c'est une décision louable. En plus des lois qui encadrent la protection de l'animal, l'application rigoureuse de cette décision chinoise est un plus pour la sauvegarde de l'espèce. Le souhait est que les activistes resserrent leur rang pour épargner le pangolin de son extinction programmée.

### Lancement officiel du PSIE

#### 2.000 jeunes diplômés placés dans les entreprises chaque année à partir de juillet 2020



Le Programme Spécial pour l'Insertion dans l'Emploi (PSIE) annoncé par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Patrice TALON, lors de son discours à la nation le 31 juillet 2019 a été officiellement lancé le lundi 15 juin 2020 en présence du Conseiller Spécial du Chef de l'Etat Johannes DAGON, des Ministres Romuald WADAGNI, Adidjatou MATHYS et Modeste KEREKOU, des représentants des organisations du secteur privé.

Le Programme Spécial pour l'Insertion dans l'Emploi (PSIE) a été officiellement lancé le lundi 15 juin 2020 en présence des membres du gouvernement et des représentants des organisations du secteur privé. Comme annoncé par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Patrice TALON, lors de son discours à la nation le 31 juillet 2019, le PSIE est une initiative qui consiste «à recruter chaque année, à la charge de l'Etat, 2000 jeunes diplômés à placer dans des entreprises privées ou publiques, sur une période de deux ans, avec l'espoir qu'ils sauront se rendre utiles et efficaces pour se faire recruter à l'issue de la période d'insertion, ou alors qu'ils sauront voler de leurs propres ailes dans l'auto emploi...». À l'ouverture de la cérémonie de présentation du programme, le Conseiller Spécial du Président de la République, Monsieur Johannes DAGON a remercié les représentants des organisations d'entreprises du secteur privé, de leur intérêt pour le programme et de leurs apports tout au long de son processus d'élaboration. Au cours de la présentation du programme, Monsieur Achille HOUSOU du Bureau d'Analyse et d'Investigation de la Présidence de la République, a précisé que cette initiative du Président de la République vise à :

- améliorer l'employabilité des bénéficiaires du Programme en vue de leur insertion professionnelle durable dans les nouveaux postes d'emploi créés, grâce aux actions d'immersion et d'encadrement ; - soutenir financièrement la prise en charge totale des salaires des titulaires des nouveaux emplois créés par les entreprises dans le cadre du programme. Cela d'autant que le PSIE intervient dans un contexte marqué par l'urgence d'agir pour améliorer l'employabilité des jeunes tout en contribuant à l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Ce programme qui englobe toute l'étendue du territoire national prend en compte tous les secteurs et branches d'activités à fort potentiel d'emplois révélés par l'analyse du marché du travail tels que l'agriculture, l'industrie de transformation de produits agricoles, les TICs, la production de matériaux de construction, les énergies renouvelables, l'assainissement, l'aménagement, le textile et la confection, les services (tourisme, hôtellerie, restauration, microfinance ..). Les jeunes bénéficiaires du programme seront placés dans les entreprises pour une durée de deux années entières et consécutives. Le coût global du PSIE est estimé à 38.662.625.117 FCFA, entièrement financé sur le budget national. Il permettra d'impacter 8 000 bénéficiaires sur cinq (05) ans (2020-2024) au cours desquels l'Etat s'engage à :

professionnel nécessaire à une meilleure autonomisation et une bonne intégration sur le marché du travail.

- Assurer le suivi du déroulement du programme.

La grille de rémunération salariale retenue est alignée sur les meilleures pratiquées par le secteur privé pour les postes équivalents. Elle se présente comme suit :

- 100.000 F CFA pour les titulaires d'un Bac professionnel

- 150.000 F CFA pour le niveau Bac + 2

- 175.000 F CFA pour les Bac +3/4

- 250.000 F CFA pour le niveau Bac + 5

Pour être éligible au programme, tout candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité béninoise ;

- Être âgé de 18 à 40 ans au 31 décembre de l'année de la demande ;

- Être immédiatement disponible ;

- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (BAC professionnel, BTS ou DUT, LICENCE prof ou DTS, MASTER ou Ingénieur) ;

- S'inscrire sur la plate-forme digitale du PSIE

Après cet exposé, les Ministres Romuald WADAGNI, Adidjatou MATHYS et Modeste KEREKOU ont, tour à tour, rassuré les représentants des organisations d'entreprises du secteur privé de la disponibilité du gouvernement à prendre en compte leurs suggestions pour améliorer le programme. Ils invitent chacun à jouer sa partition afin que le PSIE atteigne ses objectifs pour le bonheur des jeunes béninois en quête d'emploi. Les inscriptions pour le compte de l'année 2020 s'ouvriront le 1er juillet 2020 sur la plateforme digitale du programme [www.psie.bj](http://www.psie.bj)



Édité par GEEK BENIN

#### Directeur de publication délégué

Prudence SEKODO  
95 692 885

#### Conseillers éditoriaux

Elias BEHANZIN  
Léon KOBODE  
Luc Aimé DANSOU

#### Directeur de la rédaction

Hervé Prudence HESSOU

#### Rédacteur en chef

Jesdias LIKPETE

#### Rédaction

Ambroise AMETOWONA

#### Desk Sport

Gaël HESSOU  
Aubin Monge BANKOLE  
Rogerio APLOGAN

#### Correspondant

Kanon NONDICHAO  
(Abomey)

Aristide ABIDJO (Lomé)

#### Service Commercial

Sidoine YEHOUESSI  
(95 814 065)

## Mesures sociales du Gouvernement

### MOELE-BENIN apprécie à sa juste valeur la démarche méthodique et proactive



NIN), s'est réuni en session ordinaire à Cotonou ce samedi 13 juin 2020. La réunion était élargie aux Conseillers Spéciaux et aux Chargés de Mission du Parti. Il a été question à l'occasion pour les responsables du Parti de faire le bilan moral et financier des activités depuis la tenue du congrès extraordinaire d'Abomey en novembre 2019. Il s'est agi également du bilan électoral, de la collaboration avec l'Union Progressiste pour le compte des élections du 17 mai dernier 2020 et des perspectives pour le Parti. Cette séance a été l'occasion pour MOELE-BÉNIN d'apprecier l'actualité sociopolitique nationale en l'occurrence les dernières décisions gouvernementales subséquentes au Covid 19.

vid 19.

#### Lire la déclaration

PARTI MOUVEMENT DES ELITES ENGAGEES POUR L'EMANCIPATION DU BENIN (MOELE-BENIN)  
Récépissé définitif n°014 /MISP/DC/SGM/DAIC/SA en date du 26 Février

2019

DÉCLARATION DU PARTI MOELE-BÉNIN RELATIVE AUX DERNIÈRES MESURES SOCIALES GOUVERNEMENTALES

Le Bureau Politique National du Parti Mouvement des Élites Engagées pour l'Emancipation du Bénin (MOELEBÉ-

A travers une déclaration lue par le Professeur Andoche Amegnissé Chargé de mission du parti ce 15 juin à son siège, le Parti Mouvement des Élites Engagées pour l'Emancipation du Bénin (MOELE-BÉNIN) apprécie les mesures sociales prises par le gouvernement à l'endroit des populations et du public. En effet, le Bureau Politique National de MOELE-BÉNIN, s'est réuni en session ordinaire à Cotonou ce samedi 13 juin 2020. La réunion était élargie aux Conseillers Spéciaux et aux Chargés de Mission du Parti. Il a été question à l'occasion pour les responsables du Parti de faire le bilan moral et financier des activités depuis la tenue du congrès extraordinaire d'Abomey en novembre 2019. Il s'est agi également du bilan électoral, de la collaboration avec l'Union Progressiste pour le compte des élections du 17 mai dernier 2020 et des perspectives pour le Parti. Cette séance a été l'occasion pour MOELE-BÉNIN d'apprecier l'actualité sociopolitique nationale en l'occurrence les dernières décisions gouvernementales subséquentes au Covid 19. À ce propos, le Parti rend publique la présente déclaration dont la teneur suit:

- 1- Le Parti MOELE-BÉNIN, accueille avec satisfaction les mesures prises par le Gouvernement du Président Patrice TALON au cours du Conseil des Ministres du mercredi 10 juin 2020, pour atténuer les effets néfastes de la pandémie du Covid 19 sur l'économie nationale et sur la population avec comme corollaires le ralentissement de la croissance et l'amenuisement du pionnier de la ménagère.
- 2- 2- Le Parti MOELE-BÉNIN, ayant pris connaissance des différentes mesures, apprécie à sa juste valeur la démarche méthodique et proactive du Gouvernement pour faire face à la fois à la crise sanitaire et à ses conséquences sur les activités économiques et le quotidien des populations. Cette démarche méthodique a consisté à observer la situation qui prévaut, à évaluer 3 les effets engendrés, à recenser les cibles ayant reçu de plein fouet lesdits effets, à mobiliser les ressources nécessaires et à prendre des décisions conséquentes et judicieuses qui renforcent notre résilience nationale.
- 3- 3- Le Parti MOELE-BÉNIN fait le constat que ces mesures qui s'évaluent à plus de 74 milliards de francs CFA arrivent en temps opportun pour

relancer la vie économique nationale à travers des appuis financiers directs apportés aux entreprises du secteur productif. Ces mesures accompagnent ces entreprises pour la couverture des charges salariales, locatives et énergétiques sur trois (03) mois ainsi que l'exonération de taxes diverses. Les mesures concernent également le secteur informel, l'artisanat et les petits métiers pour un soutien financier direct allant de 20.000F CFA à 48.000 FCFA par mois et sur trois (03) mois à 55.000 personnes préalablement recensées sur une base volontaire, sans distinction aucune. Il est à souligner également qu'une subvention est apportée à tous les ménages sur les consommations d'eau et d'électricité. Par ailleurs, un recensement des plus pauvres se poursuit pour un soutien à leur apporter. 4

4- 4- Le Parti MOELE-BÉNIN encourage le Président Patrice TALON et son Gouvernement à poursuivre leurs efforts pour le retour accéléré de la croissance et à garder le cap de la gouvernance participative et solidaire.

5- 5- Le Parti MOELE-BÉNIN note avec grande préoccupation une hausse inquiétante du nombre des personnes atteintes par le covid 19 ces derniers jours. Plus de 400 cas confirmés à ce jour avec 09 décès. MOELE-BÉNIN compatit à la douleur des familles éplorees et souhaite un prompt rétablissement aux personnes sous traitement. Le Parti saisit l'occasion pour rappeler à toute la population béninoise que le mal est une réalité dans notre pays et que nous devons individuellement respecter les gestes et mesures préconisées par le Gouvernement à savoir: le port systématique de masque, la distanciation sociale, le lavage des mains. Par ailleurs en cas d'apparition des premiers signes de la maladie, s'adresser aux services compétents du Ministère de la santé pour une prise en charge précoce.

Fait à Cotonou, le 15 juin 2020. Le Bureau Politique National

Mieux l'institution parlementaire soucieuse de la vulnérabilité des populations face à ce mal a collecté des fonds qui sont mis à la disposition du gouvernement pour les campagnes de sensibilisation et de don de dispositifs de lavage, de gels, de désinfectants et de masques. Le président Louis Gbehounou Vlalonou lui-même a mis en exécution des mesures restrictives telles que la suspension des cérémonies de couleur et des audiences sauf en cas de force majeure. Aujourd'hui avec les nouvelles actualités en attendant la confirmation du décès par Coronavirus par des sources officielles, le président Louis Gbehounou Vlalonou et son bureau sont passés à la vitesse de croisière. Même s'il est vrai que le Parlement ne peut suivre les gens jusque dans leurs mouvements et retranchements, il aura sous l'égide du président Louis Gbehounou Vlalonou le mérite de sécuriser l'institution, les députés ainsi que les usagers. Le reste revient à chacun. Hermann OBINTI

## Assemblée nationale Députés et personnel parlementaire soumis au dépistage systématique



Ce mardi 16 juin 2020, c'est la première fois que les députés sont conviés à une séance plénière au Palais des gouverneurs à Porto-Novo après la mort de leur collègue suspecté pour être atteint du Coronavirus. Visiblement c'est l'alerte générale. Tous les locaux du Parlement sont systématiquement désinfectés et les usagers soumis au dépistage systématique du Coronavirus. Le président Louis Gbehounou Vlalonou et la législature sont davantage préoccupés par la lutte contre la pandémie en jouant à fond leur partition. Pour le moment, aucune source officielle ne confirme la mort du député de la 1ère circonscription électorale du Coronavirus. Mais comme un bon

## Editorial

### L'école de la pipe, de la drogue et des partouzes

Les Béninois ont été très choqués cette semaine avec les vidéos des élèves de certains collèges de Cotonou. Des vidéos obscènes réalisées dans les enceintes des collèges avec les apprenants en uniforme. Jeux sensuels et sexuels, drogue, cigarette : tout y apparait. La démission des parents : l'une des premières causes de la dépravation des adolescents et jeunes. Les parents ne jouent plus leurs rôles d'éducateurs comme il faut parce que très occupés parfois pour chercher de quoi nourrir ces derniers. Les réseaux sociaux dévoilent aujourd'hui le vrai visage du monde. Le tableau est tellement sombre que l'on se demande parfois si la fin du monde n'est pas proche. Les viols, les agressions, la dépravation, la prostitution, la drogue, les sextape semblent être aujourd'hui le quotidien de la grande partie des jeunes et adolescents. Il y a quelques années beaucoup savaient qu'il existait chez certains adolescents et jeunes des comportements immoraux mais n'avaient pas l'occasion de le vivre. Aujourd'hui on le vit en direct via les réseaux sociaux, la plaie est plus profonde qu'elle ne paraît. La démission des parents, l'accès aux réseaux sociaux, les telenovelas, le laxisme des parents, les mauvaises fréquentations la pauvreté.... Les ministres en charge de l'éducation ont pris leurs responsabilités, les collèges concernés ont tenu des conseils de discipline et ont infligé des sanctions mais tout cela n'effacera pas la honte des parents de ces élèves qui apparaissent dans les vidéos. C'est le début de la descente aux enfers de ces élèves. Après les punitions il faudrait penser à les faire suivre par les spécialistes pour leur éviter de sombrer.

HPH

## LE GEAI BLEU

*La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène*



## Du bon usage du nom, « Yabi » et du prénom, « Charles »

Les faits : L'Ong Bénin Diaspora Assistance fait une grogne suite à une enquête diligentée par elle-même dans la commune de Ouèssé dans une affaire qu'il convient d'appeler le « Satom-gasoilGate ». Le récit publié par le président de l'Ong, M. Médard Koudébi sur les réseaux sociaux indexe un individu sans autre précision du nom de « Yabi Charles ». L'information fait le tour du monde. Tous ceux qui s'appellent « Yabi Charles » au Bénin sont interpellés par coup de téléphone et messages divers par leurs amis, collègues et hiérarchies. La toile s'embrase. Les hommes de l'ère culturelle Nagot du Bénin qui portent le nom, « Yabi » et le prénom, « Charles » sont regardés d'un mauvais œil. Un week-end, celui du vendredi 08 mai au dimanche 10 mai 2020 était ce lui de toutes les indignations et de tous les soupçons. Le Président de l'Ong Diaspora a-t-il mesuré toutes les conséquences et désagréments qui consistent à jeter en pâture, un nom et prénom sans aucune autre forme de précision ? Il se pose alors un problème de rédaction des résultats d'enquêtes de grogne.

**Quand on tape : « Yabi Charles » dans le moteur de recherche « Google », cet identifiant renvoie à des personnalités diverses : Forestier, Universitaire, architecte, Médecin, élève etc....**

On peut bien comprendre que l'auteur du récit d'enquête de grogne ne soit ni un journaliste ni un agent asservi aux règles de rédaction strictes. Sinon, la moindre des choses est de décrire l'intéressé par sa profession ou son âge. Quand on tape : « Yabi Charles » dans le moteur de recherche « Google », cet identifiant renvoie à des personnalités diverses : Forestier, Universitaire, architecte, Médecin, élève etc.... C'est d'ailleurs pour éviter ces confusions et créer des torts inconsciemment à des honnêtes gens qu'il est recommandé de la prudence dans l'appellation sans ambiguïté des noms des gens quand on n'a pas de précisions déterminantes pouvant conduire à cibler l'individu présumé receleur. Deux précautions valent mieux qu'une. A s'y méprendre, un travail sérieux comme celui réalisé par l'Ong de M. Médard Koudébi peut créer des maux parce que les mots choisis ou omis ont fait des ombrages. Ceci vaut bien une mise au point afin que la rédaction des rapports de grogne de l'Ong Diaspora soit tout simplement professionnelle. Notons qu'aux dernières nouvelles, l'Ong Diaspora s'est rattrapée avec un résumé de sa grogne par l'usage de l'expression, « Un certain Charles ». Dossou trop tard ! Le désagrément est déjà fait.

## Les examens de fin d'année

### Aidez les apprenants à bien passer la période de révision

Dans quelques semaines les apprenants passeront les examens de fin d'année. La période d'examen est généralement une période difficile pour les apprenants qui doivent passer les examens. Cette année scolaire 2019 - 2020 a été perturbée par la pandémie du corona virus, les cours ont été suspendus à un certain moment et les candidats ne savaient pas s'ils allaient passer les examens ou pas. Mais les cours ont finalement repris pour certaines classes dont les classes d'examens. Les candidats à l'approche des examens sont stressés, paniqués voire angoissés, cela pousse certains à consommer des excitants pour tenir dans la période des révisions.

Certains optent pour la prise de produits à base de caféine comme le café, le coca-cola (et ses équivalents) et les boissons énergisantes. La caféine est effectivement connue pour faciliter l'éveil mais il ne s'agit que d'un effet temporaire et dont l'intensité varie d'un individu à un autre. Ce que beaucoup ignorent c'est que la caféine diminue la concentration cérébrale de dopamine, ce qui diminue par la même occasion la motivation et cela ne favorise pas la mémorisation. La grande consommation de caféine peut causer l'agitation chez le sujet et une personne agitée ne peut se concentrer. Lorsque la

consommation de caféine est stoppée après quelques semaines de prise, la personne peut être sujette à l'irritabilité, avoir des céphalées, devenir asthénique (fatigué) ou peut se retrouver à faire une dépression.

D'autres optent pour la prise de vitamines mais cette prise peut être utile si et seulement si le sujet souffre de carence par rapport à cette vitamine prise.

Il y a plusieurs comportements à avoir pour mieux passer la période de révision :

Bien s'alimenter : certaines personnes sautent des repas lors des révisions pour pouvoir mieux se concentrer sur les cahiers, cela est nuisible car celui qui a le ventre vide se fatigue plus vite. La prise du petit déjeuner surtout est primordiale et consommer beaucoup de fruit est aussi bénéfique.

Faire quelques minutes d'exercices sportifs dans la journée si possible : le sport a un effet anti-stress.

Bien dormir : le manque de sommeil est néfaste pour le cerveau, il peut entraîner des difficultés de concentration et de réflexion. Il peut affecter la mémoire à court terme. Il faut préciser que dormir dans une chambre calme et aérée est bénéfique.

Boire beaucoup d'eau : boire beaucoup d'eau évite la déshydratation qui peut être une menace pour le cerveau. Quand la sen-

sation de soif s'intensifie, le sujet peut souffrir de maux de tête et de vertige dus à une baisse de la tension artérielle.

Etudier de façon rationnelle et ordonnée : l'apprenant doit pouvoir faire le choix des matières à réviser dans la journée, entre deux matières il doit faire une pause. L'étude doit être faite dans un endroit calme et aéré. La confiance en soi : celui qui va à l'examen doit croire en lui-même et en ses capacités à réussir à son examen sinon ses efforts risquent d'être vains. Le manque de confiance en soi fait planer le doute qui est très mauvais pour tout candidat. L'importance de la force mentale n'est plus à démontrer. Le soutien des parents : l'attention, l'encouragement et le soutien des parents fait pousser des ailes aux apprenants. Aucun enfant n'a envie de décevoir ses parents et la présence positive de ces derniers le pousse à donner le maximum pour réussir.

Montrer à son enfant qu'on lui fait confiance et qu'il peut réussir est très important dans la préparation psychologique de l'enfant pour son examen.

Karimata Foumilayo LAWANI : Présidente de l'ONG Eduquons Autrement

Avec la collaboration de : Docteur ANAGONOU LARRY Lucrece : Pédopsychiatre

**L**es conseils du Docteur Ago-dopkessi Gildas : spécialiste des maladies respiratoires, tabacologue , Professeur agrégé de L'Université d'Abomey Calavi

Le Benin est à 442 cas de personnes infectées par le coronavirus. Il est important de revenir sur les mesures de prévention. Le Docteur Ago-dopkessi a bien voulu nous donner quelques mesures de prévention.

- Première mesure de prévention : l'hygiène de la toux, il faut rappeler qu'on ne doit pas tousser en l'air. Il faut se protéger systématiquement la bouche, soit avec la main, soit avec un mouchoir, soit tous- ser dans le coude.

- Il est important de se laver les mains, le lavage doit être systématique qu'on ait eu contact avec quelqu'un ou non. Il faut se laver les mains à tous les actes importants de la vie tels que manger, aller aux

### Cas de corona virus au Bénin

#### Comment se protéger

toilettes, serrer la main à quelqu'un.

Les deux méthodes suscitées sont les plus importantes mais à cela s'ajoute :

- L'hydratation, il faut boire assez d'eau par ces temps, il faut éviter la déshydratation qui fragilise l'organisme.

- Le repos est important : il est primordial d'avoir une bonne hygiène de vie, de ne pas se surmener. Une fois qu'on a fini de travailler il faut bien se reposer et bien dormir pour restaurer à son organisme une certaine immunité.

- Certains médicaments auxquels on a recours doivent être utilisés avec beaucoup de précautions, c'est le cas des anti-inflammatoires qui peuvent avoir des effets sur l'immunité. Il est recommandé en cas de fièvre du paracétamol.

- Concernant les enfants, le lavage des mains à l'eau et au savon est un élément très important que ce soit après

éternuer, après s'être mouché ou après tout contact avec des personnes. Il faut surtout leur apprendre à se couvrir le nez ou la bouche avec un mouchoir lorsqu'ils éternuent ou toussent. Il faut éviter de partager entre deux ou plusieurs enfants les jouets ,tasses ou serviettes sans les laver au préalable. Pour finir l'éviction scolaire ou des crèches aux enfants présentant des symptômes est importante.

- Il faut éloigner les nourrissons de moins de trois mois des personnes atteintes de rhume.

Voilà quelques mesures qui restent d'actualité d'ordre général.

Voilà quelques mesures qui peuvent aider à lutter contre cette maladie qui sévit actuellement. Entrevue réalisée par Karimath Foumilayo-

Lawani.

Page facebook : Programme Eduquons Autrement

## Société

### Quelques causes de la dépravation des mœurs et de la perversion chez les enfants

**D**e plus en plus on voit sur les réseaux sociaux des scènes obscènes où des enfants sont acteurs et ce de façon volontaire. Cet état de choses laisse vraiment à désirer et mérite qu'on se pose les bonnes questions et qu'on situe les responsabilités. L'éducation d'un enfant commence d'abord dans sa famille. Les parents continuent-ils de jouer correctement leurs rôles ? L'école demeure-t-elle toujours ce haut lieu où l'on forme et transforme ? Aujourd'hui le monde a évolué avec l'avènement des réseaux sociaux, l'accès facile aux médias, joue-t-il négativement sur les enfants ? La société (communauté) continue-t-elle de bien jouer son rôle ? Les parents : On note aujourd'hui qu'une bonne partie des parents démissionne, ils

ne jouent plus bien leurs rôles de parents. Il est vrai que la charité de la vie est un fait et qu'il faut se battre comme un fou pour offrir le meilleur à son enfant. Dans cette quête du bien-être de l'enfant, celui-ci se retrouve finalement livré à lui-même parce que les parents sont très occupés. Étant un enfant il peut rapidement se retrouver du mauvais côté à faire des choses insensées. La liberté, le manque de surveillance, la négligence et l'indélicatesse des parents (certains parents ne s'assurent pas toujours que les enfants dorment avant d'avoir des relations sexuelles) sont autant de facteurs pouvant conduire à une sexualité précoce et à des comportements indignes chez l'enfant. 2La communauté : Auparavant les voisins du quartier avaient un droit

de regard sur chaque enfant du quartier. Les voisins étaient les yeux et les oreilles des parents en leur absence. Ils pouvaient se déplacer et informer les parents quand les enfants avaient de mauvaises fréquentations ou mauvais comportements. Mais aujourd'hui l'individualisme a pris le dessus, chacun est dans son coin et regarde sans pouvoir agir ou réagir, ce qui est très dommage. 3L'école : la morale et l'éducation civique enseignées à l'école étaient très bien assimilées par les enfants il y a quelques décennies. Ces enfants de l'école ancienne étaient très respectueux et connaissaient leurs limites. On a envie de se demander aujourd'hui ce qui se passe pour que les principes de base enseignés à l'école soient bafoués par

les enfants. D'aucuns imputent cela au châtiment corporel qui n'existe plus dans les écoles. De toutes les façons il y a une faille quelque part. 4La télévision : La télévision aujourd'hui offre une panoplie de programmes. Des programmes destinés aux enfants comme des programmes d'adultes. Mais force est de constater que certains parents laissent les enfants regarder tous les programmes et même les films où il est mentionné l'âge limite de ceux qui peuvent suivre. Un enfant habitué à regarder les telenovelas ou des films où des scènes vulgaires ou à caractères sexuels apparaissent ne trouvera aucun problème à imiter ces actes. A force de regarder cela devient une chose normale pour lui. Les enfants ne doivent

regarder que des choses de leurs âges, des dessin-animés ( à sélectionner ,il y en a que les tous petits ne doivent pas regarder), des documentaires sur les animaux l'environnement et autres. Même les chaînes de musique où des scènes vulgaires défilent à longueur de journée doivent être évitées. 5Les réseaux sociaux : les réseaux sociaux au lieu de faciliter la vie se transforment en problème chez certains. Aujourd'hui pleins d'enfants possèdent des smartphones , ordinateurs ou tablettes. Les parents ne sont pas toujours présent lors de l'utilisation de ces appareils et les enfants ont parfois accès à des contenus d'adultes. L'enfant est curieux de nature et beaucoup d'enfants grâce aux smartphones ou tablettes suivent des films qui ne sont pas

Karimath Foumilayo Lawani : Présidente de l'ONG Eduquons Autrement

Page facebook : Programme Eduquons Autrement

# Code de déontologie de la presse béninoise

## Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Les instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

## Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

## Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

## Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

## Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

## Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

## Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

## Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

## Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

## Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

## Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

## Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

## Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

## Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un "direct", d'éléments d'information ou de publicité.

## Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

## Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

## Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

## Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

## Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste

## Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

## Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

### Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

## Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

## Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

## Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

## Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

## Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

## Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

*Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999*

*Mis à jour le 15 juin 2005*

## Riposte contre la COVID-19

## La France renforce son soutien au secteur éducatif béninois



**A**fin de soutenir la qualité des apprentissages, l'ambassade de France et l'Agence française de développement (AFD) se mobilisent avec plusieurs partenaires du secteur éducatif pour l'élaboration de supports pédagogiques, l'acquisition de kits d'hygiène et la sensibilisation des populations face à la pandémie. Ceci à travers des appuis aux ministères en charge des enseignements maternel et primaire (MEMP) et de l'éducation secondaire, technique et de la formation professionnelle (MESTFP), ainsi qu'à plusieurs autres acteurs béninois.

Ainsi, en lien avec le plan national de riposte à la propagation de l'infection de la COVID-19 en milieux scolaires et universitaires au Bénin, ces appuis se déclinent comme il suit :

- 180 kits d'hygiène sont mis à disposition de 12 écoles et 4 collèges d'enseignement général (CEG) de 4 communes rurales

de l'Atacora (Boukoumbé, Cobly, Kouandé et Kérou), via un financement mis en œuvre par Plan International Bénin.

- Des actions de mobilisation communautaire, de formation de plus de 370 enseignants et un appui aux 9 communes de l'Atacora pour l'élaboration de plans de réponse au COVID-19 sont mis en œuvre grâce aux équipes mobilisées par Plan International Bénin dans le département depuis le début de la crise.

Des supports pédagogiques en français sont diffusés à la télévision et à travers 32 radios communautaires à l'échelle nationale pour assurer la continuité pédagogique des élèves du primaire. L'élaboration d'un dispositif de production de support sur les corrigés-types des examens et évaluations a été soutenue par le financement d'une mission d'expertise pilotée par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) auprès du MEMP.

- 120 jeunes « Volontaires Santé Junior » (VSJ), scolarisés dans 40 collèges et lycées de 10 départements, sont formés pour sensibiliser aux gestes barrières leurs camarades, leurs familles et leurs communautés. Issus des clubs scolaires organisés par Amnesty International Bénin, ces volontaires interviennent dans les établissements scolaires, qu'ils équipent en

dispositifs de lavage de mains, ainsi que dans les lieux publics et sur les radios locales, grâce à la mobilisation de 15 partenaires publics et privés.

- La plateforme d'enseignement à distance FAIR'LANGUE a été lancée afin d'accompagner la continuité pédagogique dans plus de 20 établissements scolaires du pays. Adossé au laboratoire d'innovation numérique dédié à la formation et au renforcement des compétences en langue française (FAIR'LANGUE), cette plateforme associe acteurs de l'éducation, du numérique, et de fablabs français et de la sous-région pour proposer des solutions et des contenus d'enseignement à distance auprès de la communauté éducative béninoise.

Ces différents appuis de la France, qui représentent en subvention une somme totale de 40 millions de FCFA, contribuent à renforcer les capacités du secteur éducatif face à la crise et à trouver des solutions adaptées au bénéfice du plus grand nombre d'élèves et d'apprenants. Ils viennent en complément du financement de 2 milliards de francs CFA mobilisé par l'AFD au bénéfice du ministère de la Santé pour soutenir le Bénin dans sa lutte contre la pandémie.

« Avec ces projets concrets auprès des com-

munautés éducatives, la France poursuit son engagement à se tenir aux côtés du Bénin pour faire face aux enjeux induits par une crise sanitaire inédite à l'échelle mondiale. » Véronique Brumeaux, Ambassadrice de France au Bénin.

« Le lavage systématique des mains est maintenant plus aisé et les moyens de sensibilisation au sein de la communauté existent désormais dans notre collège. C'est une précieuse contribution à la protection du droit à la santé en milieu scolaire et au sein de la communauté », Ambroisine TOGBE, Directrice CEG 3 Comè, partenaire et bénéficiaire du projet VSJ.

Pour plus de détails sur ces projets, veuillez consulter la page Internet dédiée aux appuis de la France à la riposte contre le Covid-19 au Bénin : <https://bj.ambafrance.org/-Soutiens-de-la-France-aux-plans-de-riposte->



## Karité

## L'AGK annonce l'élection d'un nouveau comité exécutif et d'un nouveau conseil consultatif



L'Alliance Globale du Karité est heureuse d'annoncer les membres du comité exécutif et du conseil consultatif pour 2020-2023. Le Comité exécutif est l'organe directeur le plus élevé, avec pour mandat d'assurer la représentation des membres, la direction stratégique

et la supervision des activités du secrétariat. Le comité nouvellement élu est composé de deux (2) représentants des marques et des détaillants, deux (2) représentants des fournisseurs, un (1) représentant des femmes qui collectent et transforment le karité, un (1) représentant des ONGs et cinq (5) représentants des associations nationales de producteurs. L'AGK a également annoncé la nomination de trois membres du conseil consultatif pour soutenir le comité exécutif à savoir: USAID Afrique de l'Ouest, le Cadre Intégré Renforcé et la Fondation Sofi Tucker. Les membres du conseil consultatif sont d'importants contributeurs financiers et

supporters des projets de l'AGK. L'AGK a récemment achevé un processus électoral pour remplacer les anciens membres du comité exécutif après que l'assemblée générale ait apporté des modifications au manuel de gouvernance en mars 2019. Simballa Sylla, directeur général de Mali Shi et président de l'Alliance Globale du Karité déclaré: "la représentation multipartite du nouveau conseil est une indication du pouvoir de rassemblement de l'AGK et une opportunité passionnante pour tous les nouveaux membres. L'expérience combinée du nouveau conseil nous permettra de relever les défis de l'autonomisation des femmes

et de la protection de l'écosystème". Les biographies détaillées des membres du nouveau comité exécutif sont disponibles sur le site de l'AGK dans la "Gouvernance de l'AGK". L'Alliance Globale du Karité (AGK) est une association industrielle à but non lucratif qui compte 560 membres de 35 pays, dont des groupements de femmes, des marques et des détaillants, des fournisseurs d'ingrédients et des ONGs. Par le biais de partenariats public-privés, l'AGK promeut la durabilité de l'industrie, les pratiques et les normes de qualité, et la demande de karité dans l'alimentation et les cosmétiques.

## COVID-19

## HEC Paris se mobilise face à la pandémie en Afrique et lance le «Hacking Covid-19 Africa»



Paris, Abidjan, le 11 juin 2020  
HEC Paris annonce le lancement du Hacking Covid-19 Africa, un événement entièrement dédié au continent africain qui se tiendra du 19 au 21 juin 2020. Cet événement en ligne est né de la collaboration d'un groupe d'étudiants et de jeunes diplômés d'HEC Paris, soucieux du futur de leurs pays et voulant influer positivement sur le continent africain. Sa vocation est de mobiliser des porteurs de projets et des participants de tous horizons pour réfléchir ensemble à l'après-crise en Afrique, proposer des solutions innovantes et apporter des réponses ambitieuses aux nombreux défis à relever dans la situation de crise économique et sanitaire engendrée par le Covid-19. Ouvert à tous, Hacking Covid-19 Africa a pour ambition

de créer un cadre propice pour que ces solutions soient élaborées collectivement. Ainsi, start-uppers, associations, développeurs, designers ou encore ingénieurs se retrouvent pendant 3 jours pour réfléchir ensemble et mettre en place de nouvelles initiatives répondant aux enjeux prioritaires du continent africain : la santé, l'économie, les communautés, l'éducation, les institutions et l'environnement. HEC Paris encourage et appuie cette initiative qui bénéficie du soutien de sa communauté et de son réseau, tant en France qu'en Afrique, en lien avec le Bureau HEC Paris pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale basé à Abidjan et les 14 chapters HEC Paris en Afrique (Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Kenya, Madagascar, Ile Maurice, Maroc, Nigeria, Sénégal, et Tunisie). Les partenaires académiques d'HEC Paris en Afrique - l'Université Mohammed VI Polytechnique au Maroc, l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire et la Business School de l'Université du Cap en Afrique du Sud - se sont spontanément ralliés à cette initiative qu'ils soutiennent activement, à l'instar de nombreuses entreprises implantées sur le continent. « Nous sommes très attachés à la dimension africaine de cet événement. Les participants devront proposer des pro-

jets adaptés au contexte africain, rapidement transposables et répondant à des problématiques urgentes. Avec mes collègues étudiants, nous sommes très heureux de pouvoir mobiliser les forces vives du continent africain et d'associer à cet événement tous ceux qui souhaitent réfléchir ensemble à l'avenir de l'Afrique, en ces temps si particuliers de pandémie », explique Justin Lock Bang, à l'initiative du projet jeune entrepreneur camerounais, cofondateur de Kamix, diplômé HEC Paris 2018, digital business. « Par cet événement d'importance, HEC Paris renforce son engagement en Afrique et s'inscrit dans la durée aux côtés de la jeune génération africaine, mobilisée et enthousiaste. Nous apportons aux étudiants porteurs de projets la renommée et l'expertise d'HEC Paris et de son réseau, un cadre propice pour que l'événement se déroule dans les meilleures conditions. Je veux les féliciter pour leur audace, leur créativité, et la formidable énergie qu'ils ont déployée pour que cet événement, riche en promesses, voit le jour. L'avenir du continent africain, c'est à eux de l'écrire », a témoigné François Collin, Directeur International d'HEC Paris. Différents prix seront remis aux lauréats (soutien financier, aide à la création d'entreprise, incubation, formations en ligne, mentoring...) offerts par les universités et par des

entreprises résolument implantées sur le continent africain dont : Orange, KPMG, VISA, Huawei Northern Africa. Les participants sont invités à s'inscrire dès aujourd'hui sur le site <https://www.hackingcovid19africa.com>.

A propos de HEC Paris  
Spécialisée dans le domaine de l'enseignement et de la recherche en management, HEC Paris offre une gamme complète de formations aux décideurs de demain : le programme de la Grande École, les mastères Spécialisés, les MSc, la SummerSchool, le MBA, TRIUM Global Executive MBA, le Doctorat et une large gamme de programmes pour les cadres et dirigeants.

Crée en 1881 par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, HEC Paris rassemble 140 professeurs permanents, 4500 étudiants et 8000 cadres et dirigeants en formation chaque année. Contacts presse :

- HEC Paris : Sophie Garnichat - +33 1 39 67 94 03 - +33 67 94 03 - [garnichat@hec.fr](mailto:garnichat@hec.fr)

- 35°Nord, agence de conseil en communication : Candice Tisserand - [cti@35nord.com](mailto:cti@35nord.com) - +33 67 94 58 26 05

# Une contribution /Les Armées et la Police en temps de crise sanitaire en Afrique de l'Ouest et Centrale

## La Covid-19 comme révélatrice de capacités et d'inaptitudes



La REVUE P&S – ASS /Paix et Sécurité en Afrique Subsaharienne a été lancée en novembre 2019 à Dakar par la Fondation Konrad Adenauer à l'occasion du 6ème Forum International sur la paix et la sécurité en Afrique. Le numéro 00 a été consacré à différentes problématiques sécuritaires africaines et a connu un réel succès au regard de l'attente d'une Revue scientifique produite en langue française, consacrée aux enjeux sécuritaires africains et constituée de contributions écrites par des chercheurs et praticiens africains majoritairement, qu'il venait de combler auprès de ses lecteurs : la communauté des experts et des décideurs en politiques de sécurité. Pour pérenniser et consolider le modèle, le Programme pour le dialogue sur la Sécurité en Afrique subsaharienne (SIPODI) de la Fondation Konrad Adenauer se joint à l'Association Béninoise d'Etudes Stratégiques et de Sécurité (ABESS) pour éditer le numéro 01 à paraître en août 2020. L'Association Béninoise d'Etudes Stratégiques et de Sécurité (ABESS) a été créée le 18 mars 2020 et reconnue par l'Etat béninois par le Récépi N° 2020-129/DC/SGM/DAIC/SAAP-ASSOC/SA délivré par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, le 2 juin 2020. L'ABESS est une association à caractère scientifique et à vocation régionale et internationale.

### La problématique

Le 27 février 2020, le Nigéria déclarait son premier cas de COVID-19 sur un ressortissant Italien revenu de Milan. Le tout premier cas en Afrique subsaharienne. A cette date, 82.446 personnes avaient déjà été infectées dans le monde avec 2808 décès dans plus de 50 pays et territoires. Depuis, la pandémie a considérablement progressé en Afrique bien que les pouvoirs publics aient pris des mesures pour en circonscrire la propagation. Plusieurs Etats africains ont, comme d'autres, décreté l'état d'urgence, fermé les frontières, confiné les populations, instauré des cordons sanitaires en isolant des villes, imposé le respect des mesures barrière, etc.

### Après Parakou

#### Charles Toko, un probable retour dans le showbiz à Cotonou ?



Ayant perdu le fauteuil de la municipalité de Parakou, le prochain challenge de Charles Toko semble ne pas être ce à quoi pensent beaucoup. L'homme des défis pourrait revenir dans l'univers du showbiz à Cotonou. C'est



La mise en œuvre de toutes ces mesures et le contrôle de leur violation ont été essentiellement le fait des Armées et des services de police qui ont été mobilisés en première ligne partout, pour veiller à l'application de ces mesures mais également apporter secours et assistance aux populations, aux personnels médicaux et paramédicaux et à toute la chaîne des services essentiels maintenus durant la crise. La notion de sécurité humaine promise par les Nations Unies n'a jamais été autant mis en exergue par des actions civilo-militaires coordonnées au service de l'humain et de la vie, même si le Conseil de Sécurité, traversé par des rivalités importantes entre les Etats-Unis et la Chine - deux membres permanents du Conseil-, n'a pas pu voter une résolution en considérant le Covid-19 et ses conséquences transfrontières, comme une « menace à la paix et à la sécurité internationales » tel que cela avait été le cas avec la résolution 2177 (2014) concernant la maladie à virus Ebola. C'est dire que cette crise multidimensionnelle est également une crise du multilateralisme. Il importe donc d'étudier les mécanismes nationaux de résilience construits autour des (in) capacités des forces de défense et de sécurité des Etats d'Afrique de l'Ouest et centrale principalement mais également dans une approche comparée avec d'autres régions du monde. Ce numéro de la Revue envisage d'étudier : « Les Armées et la Police en temps de crise sanitaire en Afrique de l'Ouest et Centrale : La Covid-19 comme révélatrice de capacités et d'inaptitudes ». Trois axes principaux mais non exhaustifs ont été retenus et se structurant autour des questionnements ci-après :

1. Quelles ont été les actions spécifiques menées par les Armées et la Police dans le cadre de la gestion de la pandémie du Covid-19 aux niveaux national et local ? Quels ont été les impacts de ces actions ? Les acteurs étaient-ils bien préparés à mener ces actions ? Quels enseignements peuvent être tirés de ces actions ?

2. Dans quelles mesures, les Armées et les services de Police ont-elles été touchées par la propagation de la maladie ? Quelles ont été les mesures spécifiques prises pour circonscrire la propagation, protéger les personnels et assurer la continuité du service et des opérations ?

3. Quelle est la perception des citoyens des rôles joués par les Forces de défense et de sécurité au cours de la crise sanitaire ? Quels sont ou quels seront les impacts de cette crise sur les secteurs de la défense et de la sécurité, aux plans géostratégique, économique (budgets, approvisionnements, etc.), cérémoniel, opérationnel ?

### Les contributions

Les propositions de contributions peuvent émaner de toute personne disposant de données empiriques sur le sujet et ayant de grandes capacités d'analyse et de rédaction en français. Les propositions parviendront à l'ABESS par voie électronique avec un court CV ou note biographique et un fichier Word d'une(1) page comportant un texte en Times New Roman taille 12, interligne simple, exposant succinctement la réflexion originale que propose le ou les (en équipe de 2 ou 3) soumissionnaires ainsi que les objectifs que cette réflexion peut permettre d'atteindre (aux plans théorique, méthodologique, politique et/ou opérationnel). Une fois la proposition retenue, le contributeur rédigera un chapitre dont le volume sera compris entre 15 et 20 pages. La contribution sera évaluée par les pairs avant son éventuelle publication. Un contrat déterminera les modalités de coopération avec l'ABESS et la KAS, y compris la rémunération.

### Le calendrier

16 au 25 juin 2020 : Diffusion de l'Appel à contributions et Recueil des propositions de contribution  
26 au 30 juin 2020 : Evaluation des propositions, sélection par le Comité scientifique et notifications aux soumissionnaires

1er au 15 juillet 2020 : Rédaction et transmission des contributions

15 au 25 juillet 2020 : Evaluation des contributions, corrections et validation

25 au 31 juillet 2020 : Edition et impression

Août 2020 : Publication

Comité scientifique et de coordination du numéro  
Président  
Professeur Francis AKINDES, Enseignant-Chercheur en Sociologie à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

### Membres

-Colonel Nicaise HOUNDJREBO, Directeur des Ecoles, Etat-Major Général des Armées (Bénin)

- Commissaire Principal de Police Yendoula KOM-BATE, Directeur de l'Ecole Nationale de Police (Togo)

- Dr Toussaint KOUNOUHO, Chargé de Programme à la Fondation Konrad Adenauer

- Dr Oswald PADONOU, Enseignant-Chercheur en science politique – Ecole Nationale Supérieure des Armées (Bénin)

- Dr Aïcha PEMBOURA, Enseignante-Chercheuse en science politique – Université de Yaoundé 2 / Ecole Supérieure Internationale de Guerre (ESIG) - Cameroun

- Dr Abdoul Karim SAIDOU, Enseignant-Chercheur en science politique – Université de Ouaga II (Burkina Faso)

### Contacts

abess.infos@gmail.com

<https://www.facebook.com/ABESS.INFO/>

Tél. 00229 96945644 (WhatsApp)

## Alerte coronavirus

### Plus de 500 cas enregistrés au Benin



**L**e Bénin franchit la barre des 500 cas à la date du 15 juin 2020 avec un total de 532 cas confirmés à l'infection au Covid-19, 287 personnes sont sous traitement, 236 personnes guéries et 9 décès. Respectons les consignes officielles. Se protéger et protéger les autres est indispensable parce que le Coronavirus existe bel et bien. Extraits de l'intervention du Mi-

nistre Benjamin Houkpatin, le 8 Juin dernier, dans le JT de 20h <<... J'avais déjà annoncé que vers la fin du mois de Mai et début Juin, nous allons connaître un pic au niveau des chiffres, et c'est cela qui se confirme au regard de la stratégie qui a été mise en place par le gouvernement. Mais s'il est vrai que cette évolution traduit et répond de la stratégie qui est mise en place par le gouvernement, il est tout aussi vrai que ces chiffres nous appellent encore à redoubler davantage de vigilance par rapport au respect des mesures de prévention... Nous devons rester absolument vigilants et rester vigilants justement, c'est respecter systématiquement le port de masque en tous lieux, ne pas se serrer les mains, ne pas donner des accolades, se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon et respecter la mesure de distanciation physique. Nous avons l'impression au regard des comportements de nos compatriotes, qu'ils ont cru que la levée de certaines mesures constitue également la fin de cette pandémie. Il n'en est absolument rien. C'est tout à fait faux. Le mal est encore là, présent, et nous les exhortons encore une fois, à respecter les mesures préconisées par le gouvernement...>>

**I- Abonnement**

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

**II- Publi-rédaction****1-Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

**2- Textes proposés par la rédaction**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

**III- Insertions publicitaires**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

**IV- Petites annonces**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo  
 Autre localité du Bénin  
 Afrique/Europe /Monde  
 Soutien

1 mois	3 mois	6 mois	1 an
<input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa
			<input type="checkbox"/> 100.000 F Cfa

NOM OU RAISON SOCIALE : .....

ADRESSE : .....

BOÎTE POSTALE : ..... TÉL : .....

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON : .....

Ci-joint mon règlement d'un montant DE ..... F Cfa à l'ordre de .....

BP (Rép. du Bénin) - Tél: ..... pour règlement par :

Chèque       Espèces       Mandat-lettre



CONSEIL &amp; STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION &amp; PRINT

GRAPHISME &amp; INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB &amp; DIGITAL - FORMATIONS

PSG

## Thiago Silva ne digère pas la décision de Leonardo

Les dirigeants du PSG n'envisagent pas de prolonger Thiago Silva (35 ans), une décision qu'il n'accepte pas. Le défenseur prend très mal la décision du club parisien de ne pas reconduire son contrat. «Il est dépité et attristé par la tourmente des événements. Il aime le PSG, il adore Paris, il vit ça comme un déchirement ce choix pour lui et sa famille», a confié un membre de son entourage à RMC Sport. Et il comprend d'autant moins le choix de Leonardo, qu'il se sentait en pleine forme : «Cette saison il

se sentait au top avant le covid. Il avait faim et même s'il a 35 ans, il se sent très en forme et il a du mal à comprendre cette décision», a ajouté le proche. Thiago Silva aurait bien l'intention de disputer les derniers matchs de la saison, dans les coupes et en Ligue des Champions : «On le sent démunis, mais pas pour autant démotivé. Une colère, mais aussi l'envie de la gagner», a indiqué l'un de ses amis dans le vestiaire. Le joueur brésilien évolue dans l'équipe parisienne depuis l'été 2012. Il a disputé 310 rencontres, sous ses couleurs.

### Real Madrid

## Ça se tend entre Bale et Zidane

La relation entre Gareth Bale (30 ans) et Zinedine Zidane serait au plus mal. Le Gallois n'aurait pas apprécié avoir démarré sur le banc, face à Eibar (3-1). Si l'on en croit les informations publiées par Marca, la relation entre les deux hommes est «brisée», suite au match disputé dimanche. Le milieu offensif n'aurait pas du tout aimé que son coach le mette remplaçant. Il considérait effectivement avoir retrouvé la forme, ces dernières

semaines. Entré à l'heure de jeu, il a livré une prestation insipide et a paru démotivé. Et Zidane n'aurait pas digéré le comportement de son joueur, d'autant qu'il s'est de nouveau blessé et n'a pas participé à l'entraînement, lundi. Sous contrat jusqu'en juin 2022, Bale s'est révélé très décevant, cette saison. Il n'a marqué que 2 buts en 15 matchs de Liga. Il envisage néanmoins de poursuivre dans l'écurie merengue, où il perçoit un salaire de 15 millions d'euros par an.

## SUÈDE, CORONAVIRUS Ibrahimovic n'a pas respecté le protocole sanitaire

Zlatan Ibrahimovic (38 ans) a créé la polémique en se rendant dans le vestiaire, après la rencontre Hammarby-Östersund (2-0). Il n'a pas respecté les règles sanitaires liées à la pandémie du Covid-19.

L'attaquant du Milan AC, qui a profité de sa blessure pour repartir trois jours en Suède, a créé la polémique en rendant visite aux joueurs dans les vestiaires. Or sa présence n'était pas autorisée par le protocole mis en place pour lut-

ter contre le virus. La Ligue suédoise (SEF) a ouvert une enquête et Hammarby, club dont Ibrahimovic est actionnaire, pourrait être sanctionné. «S'il y a eu faute, ils recevront une forme de sanction. Qu'il s'agisse d'une réprimande ou d'une amende, je ne sais pas, mais je pense que le risque que cela se répète est minime», a précisé le président de la SEF, Mats Enquist, au média Sportbladet. Ibrahimovic devrait retourner à Milan, dans les prochaines heures.

### Montpellier, Covid-19

## Junior Sambia revient sur son hospitalisation

Junior Sambia (23 ans) a raconté comment le Covid-19 avait conduit à le faire hospitaliser. Le milieu de terrain admet avoir vécu un moment difficile. «Je ne sais pas où j'ai attrapé ça. J'ai eu mal à la tête, mal au ventre. J'ai été pris de vomissements, puis la diarrhée est arrivée. Le docteur est passé me voir. On pensait plus à une gastro. Les tests au Covid-19 étaient négatifs. Je ne me sentais pas bien donc je suis allé à l'hôpital. Ils m'ont donné des antidouleurs pour la calmer, ça allait mieux. Le lendemain, je commençais à avoir des problèmes de respiration. Franchement eux-mêmes (les médecins) ne savaient pas trop ce que j'avais, ça changeait tout le temps. Ils m'ont dit que j'avais le Covid-19 deux jours

avant la sortie de l'hôpital», a déclaré le joueur héraultais lors d'un entretien accordé à Radio France Bleu Hérault. «Je préfère faire faire les courses et je reste chez moi» Et de poursuivre sur sa sortie de l'hôpital : «Franchement pour moi, ce n'était pas pareil. J'ai eu peur au début, quand j'avais du mal à respirer. Quand je suis sorti du coma, j'étais juste faible au réveil, mais je n'ai pas perçu les choses de la même manière. Je faisais déjà très attention, et là encore plus. J'évite même de sortir, je sors rarement. Les courses, je préfère les faire faire et je reste chez moi, c'est mieux», a-t-il ajouté. Le Montpelliérain peut désormais profiter de ses vacances et préparer la prochaine saison.

## Bundesliga 2 Arminia Bielefeld officiellement promu !

Cela semblait presque fait, c'est désormais le cas. Arminia Bielefeld et Cebio Soukou sont assurés d'évoluer en Bundesliga la saison prochaine. Le leader de Bundesliga 2 est officiellement promu à deux journées de la fin. Les partenaires du milieu de terrain béninois peuvent dire merci à leur

dauphin. En ouverture de la 32ème journée du championnat, Hambourg s'est vu surprendre par Osnabrück (1-1). Une contre-performance qui les relègue à 7 points du leader. Avec deux matchs restants, la bande à Cebio Soukou est mathématiquement assuré de finir parmi les deux premières équipes du championnat.

De son côté, Stuttgart (9 points derrière) reste en course pour passer devant Hambourg au classement. Arminia Bielefeld signe une huitième montée au sein de l'élite allemande. Le club retrouve la Bundesliga 11 ans après l'avoir quitté.

Rogério APLOGAN

## Valenciennes Sessi d'Almeida a signé !

C'était annoncé depuis quelques semaines, c'est désormais officiel. Sessi d'Almeida prolonge l'aventure du côté de la Domino's Ligue 2. Le vaillant milieu de terrain signe pour deux saisons supplémentaires après avoir conquis tout le club. Cette signature confirme la volonté d'Olivier Guégan et des dirigeants de main-

tenir l'ossature du groupe. Le contrat de l'international béninois court désormais jusqu'en 2023. Sessi l'a annoncé via une vidéo postée sur les réseaux sociaux : «Très heureux de vous annoncer que l'aventure avec le VAFC continue. A très vite sur le terrain». Il en a également profité pour dévoiler le troisième maillot du

club valenciennois pour la saison prochaine. Si le mercato n'est pas encore ouvert, Valenciennes prépare idéalement le début de la prochaine édition de Domino's Ligue 2. On espère d'ores et déjà plus de succès à Sessi et ses coéquipiers.

Rogério APLOGAN

### PSG

## Leonardo n'a pas discuté prolongation avec Neymar

Leonardo n'a pas entamé de discussions concernant une possible prolongation de Neymar (28 ans). Le joueur devrait néanmoins bien rester au PSG, ce mercato. Selon les éléments rapportés par Le Parisien, le directeur sportif du PSG n'a pas débuté les négociations, quant

à une éventuelle reconduction du contrat du Brésilien. "Nous n'avons pas eu la chance de parler de quoi que ce soit", a indiqué son entourage au quotidien. Or Kylian Mbappé discuterait pour sa part depuis plusieurs mois. Le journal considère par ailleurs que les possibilités de retour de l'attaquant au FC

Barcelone sont quasi nulles. Le club catalan serait très impacté par la crise financière liée à l'épidémie de coronavirus et ne disposera pas de la trésorerie pour le rapatrier. Cette saison, Neymar a notamment inscrit 15 buts en 17 matchs de Ligue 1 et 5 en 6 apparitions en Ligue des Champions.



ASSOCIATION NATIONALE RÉGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901 ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° 95/038/ANSA/DC/DA/SAAP ASSOC

## RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

### FÉDÉRATION BÉNINOISE DE FOOTBALL

#### COMMUNIQUE

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19 et déferlant aux recommandations strictes du gouvernement, à celles de la FIFA et de la CAF afin de préserver l'intégrité physique et la santé de tous les acteurs impliqués dans les différentes activités du football, le Comité Exécutif (CE) de la Fédération Béninoise de Football (FBF) avait suspendu les différentes compétitions de football.

Au cours de sa séance du 09 mai 2020, le Comité Exécutif, après évaluation de l'évolution de la situation sanitaire dans notre pays avait décidé de :

- La reprise des championnats si avant le 15 Juin 2020, le Gouvernement levait les mesures barrières qui ont conduit à l'arrêt des compétitions ;
- L'annulation de la saison 2019-2020 si à la date du 15 juin 2020, les mesures barrières n'étaient pas levées. Dans ce cas, le Comité Exécutif se réunira pour décider du mode de désignation des clubs devant représenter le Bénin aux compétitions intercontinentales de 2021.

Bien que le Gouvernement ait assoupli les mesures barrières, la situation sanitaire liée au COVID-19 reste préoccupante.

A cet effet, le Comité d'Urgence de la FBF, réuni ce jour 15 Juin 2020 à Novotel Hôtel, a décidé de différer la décision de la reprise ou non des différents championnats de la saison 2019-2020.

Tout en invitant les uns et les autres à continuer l'observance des mesures barrières pour éviter la propagation du coronavirus dans notre pays, le Comité d'urgence de la FBF rassure tous les acteurs du football en général et les présidents de clubs en particulier qu'ils seront informés dans les tous prochains jours, de l'alternative qui sera retenue en définitive.

Fait à Cotonou, le 15 Juin 2020

Le Président et PO,  
Le Secrétaire Général,



Claude PAQUET

SIEGE: QUARTIER DJASSIN 3ÈME ARRONDISSEMENT PORTO-NOVO, 01 BP 112 PORTO-NOVO - BÉNIN, AFFILIATION CAF & FIFA: 1962  
TÉL: +229 91 90 91 41 42 - FAX: +229 91 90 91 42 55 - EMAIL: [fbfbenin@wanadoo.fr](mailto:fbfbenin@wanadoo.fr) - SITE WEB: [www.fbf-benin.com](http://www.fbf-benin.com)

Scanne avec CamScanner

## SÉMINAIRE À L'INTENTION DES CAMARADES UP MAIRES/ADJOINTS AUX MAIRES.

### Rapport général

Thème : « les 100 premiers jours du Maire de l'UP »

#### I- De la nature du séminaire

L'an deux mille vingt et le Samedi 13/dimanche 14 juin s'est tenu au Bénin Royal Hôtel, un séminaire à l'intention des élus communaux et municipaux du parti Union Progressiste convoqué par la Direction Exécutive Nationale. Déroulées autour du thème : « les 100 premiers jours du Maire de l'UP », ces assises qui ont réuni plus de 200 participants venus des 77 communes du Bénin ont permis aux responsables, cadres et membres fondateurs du parti, d'échanger sur les réelles attributions des maires, leurs adjoints, les chefs d'arrondissement ainsi que les chefs de quartiers et de villages. Au cours de ces débats qui ont duré deux jours, un point d'honneur a été mis sur les élections municipales et communales du 17 mai dernier où le parti est sorti largement vainqueur avec sous sa gestion 41 administrations communales et municipales. Les séminaristes ont confronté leurs idées sur les approches politiques et administratives à définir en vue d'une gestion saine des collectivités décentralisées, les trois premiers mois de leur installation. Une sorte de cours initiatique pour les nouveaux administrateurs communaux et municipaux et un nouveau support de référence pour ceux qui ont déjà fait l'expérience de la gouvernance locale. Quatre grandes communications ont marqué ces échanges, avec à la clé, des travaux de groupes.

#### II- Du déroulement

C'est un moyen logistique exceptionnel et assez original qui a été déployé pour permettre aux participants de bien cerner le sens des exposés présentés par les communicateurs. Dans la salle ..... de Bénin Royal Hôtel, on y retrouve toutes les commodités d'accueil. Samedi 13 juin 2020 à 09 heures, le Chef de la Cellule Formation et Administration UP plante le décor. Les règles de bonnes conduites ont été dictées et le programme de la journée dévoilé. Les activités de la première journée du séminaire à l'intention des camarades UP, maires et adjoints au maire ainsi formulé, démarrent sous une pluie battante, signe de bénédiction. Le discours d'ouverture a été marqué par un bref rappel des performances électorales réalisées lors des deux dernières élections organisées depuis l'avènement du régime de la Rupture et la réforme du système partisan. Aussi, les idéaux du parti, les valeurs qu'il prône et le contexte de la tenue du présent séminaire ont été rappelés aux participants. Occasion pour les séminaristes d'approfondir les réflexions sur les approches politiques à définir à l'avenir pour faire du parti UP la plus grande formation politique ayant non seulement une représentation nationale mais qui pourra aussi durer dans le temps. L'honneur était revenu au Président Bruno AMOUSSOU de rappeler les idéaux du parti, les valeurs qu'il prône et le contexte de la tenue du présent séminaire. Le patriarche de la politique nationale s'est réjoui du chemin parcouru en si peu de temps et les nouveaux défis à relever. Défis politiques, mais aussi et surtout défis de développement, vu la grande adhésion populaire observée autour du parti UP. Il y a nécessité, selon le président Bruno Amoussou, de travailler à préserver cette relation de confiance en privilégiant le respect du bien public, la solidarité, le dialogue

et surtout la discipline de groupe. Suivront les communications introducives au nombre de quatre et portant sur des thèmes variés et diversifiés.

#### 1ère Communication

La première communication développée par Cde Abass OLOSSOUMARE, porte sur le thème : " Dispositifs réglementaires et rôle du Maire aux plans administratif et politique ". Elle a permis aux participants d'être suffisamment imprégnés des dispositions législatives, juridiques et réglementaires qui encadrent l'exercice du conseil communal ou municipal. Il s'agit notamment sur la décentralisation, au rôle du conseil communal, au rôle du Maire et des organes infra-communautaires ; des aménagements réglementaires importants qui participent des prises de décision ; de la loi et les règlements par rapport à la promotion de l'économie locale ; des aménagements de la loi et des règlements par rapport aux services déconcentrés ; de la loi et les règlements par rapport à la délégation de pouvoir aux adjoints, aux nominations, à la détermination du nombre de Commissions, à l'attribution de la présidence des commissions, à la passation des marchés, à la chaîne des dépenses publiques, au contrôle des dépenses publiques, au positionnement du Maire, de la PRMP, du DFRM ou du DAF, etc et au recrutement au sein du personnel. Tout ceci impose au maire et à son équipe, quelques valeurs et exigences, notamment la compétence, la rigueur, la transparence, l'obligation de résultats, la reddition de comptes et l'exemplarité.

Cette première communication qui a permis à l'administrateur civil, Abass OLOSSOUMARE d'entretenir longuement les participants sur la fonction administrative et politique du maire à savoir : fonction d'intérêt communal et fonction d'intérêt national a été marquée par la Projection du film *Le Maire*. Une séquence de relaxation mais aussi de grande concentration qui a permis aux acteurs de développement à la base, de toucher du doigt les réalités de l'action publique au niveau local. Cette projection vidéo riche en enseignements a fait l'objet de grands débats dirigés par le Modérateur Général, Georges BADA, ancien maire de la Commune d'Abomey-Calavi.

#### 2ème Communication

Elle a porté sur le thème : " Cartographie des interventions de l'Etat central, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des ONG et du Secteur privé dans les communes " et présentée par AHOLOU Jean. Elle peint un tableau sombre du processus de la décentralisation intervenu courant 2002-2003, dresse un bilan apocalyptique et fait des projections objectives. Ces échanges ont permis de mettre le doigt sur les points des interventions des élus communaux et municipaux, notamment les axes de développement quantifiables, que ce soit par le biais des ressources internes aux collectivités décentralisées ou par le concours des pouvoirs publics, les partenaires techniques et financiers, les Organisations non gouvernementales et même les particuliers.

#### 3ème Communication

Dirigée par l'honorable Gérard Gbénonchi, la troisième communication s'est déroulée autour du thème : " Projet de directives du parti pour les 100 premiers jours ". Thème phare du séminaire, il a permis d'évaluer le niveau actuel de l'administration au plan local, notamment en ce qui concerne la productivité du personnel et la qualité des services

rendus ou proposés. Cette communication exige des maires et de toute l'équipe communale ou municipale, le point au niveau du budget en cours (niveau d'exécution, ligne par ligne, explication par rapport aux lignes totalement ou en partie exécutées, celles non exécutées, les préparatifs en cours pour exécution, etc.) ; la préparation du budget 2021, budgétisation à base zéro ; la pertinence d'un audit organisationnel et financier ; la revue des organes du conseil communal impliquant le Maire, les adjoints au Maire, les commissions permanentes, la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), le Secrétaire Général et l'administration communale (diverses directions et services), tout ceci sur la base de la référence Plan de Développement Communal (PDC) que le communicateur présente comme la boussole des actions de développement à la base ; le PDC en matière de prévisions d'objectifs et de réalisation, en les confrontant avec les problèmes identifiés, arrondissement par arrondissement, avec les problèmes des populations comme première boussole ; le rôle politique du maire dans l'exercice de ses responsabilités.

#### 4ème Communication

Intitulée " La communication comme instrument stratégique : quelle organisation ? ", la quatrième et dernière communication sur le séminaire organisé au profit des camarades UP maires et adjoints au maire a été animée par le député Gildas AGONKAN. Il a été question d'évaluer le poids de la communication sur les initiatives de développement local, tout en prenant en compte un certain nombre de facteurs et concepts visant à soigner l'image de la commune ou de la municipalité et leur attractivité. Après avoir relevé les 6 types de communications et le cadre juridique et législatif de la communication communale au Bénin, le communicateur Gildas Agonkan a fait remarquer que : informer et communiquer sont incontournables dans l'action communale, en cela qu'ils ont le mérite de donner une certaine visibilité aux collectivités décentralisées et surtout de mettre tout le monde au même niveau d'information.

#### III- Des interventions et contributions

Les participants au séminaire organisé au profit des camarades UP maires et adjoints au maire ne sont pas venus comme des spectateurs joyeux. Ils ont poussé loin leur curiosité, aussi bien sur les communications présentées, la projection vidéo, les discussions et travaux en atelier. Les interventions se résument à des contributions portant sur le fonctionnement des communes et municipalités ainsi que les textes de lois qui encadrent la décentralisation au Bénin. Pour la première communication, les contributions du ministre en charge de la Décentralisation et des Collectivités locales, Allasane Séidou ; du maire de Banikoara, Bio Sarako ; du 2ème adjoint au maire d'Abomey et le maire de Ouidah ont eu le mérite d'éclairer davantage les points d'ombre et suscité un nouveau engagement auprès de ces acteurs de développement à la base qui se voient désormais suffisamment aguerris pour aller au front. Il en est de même pour les trois autres communications où de nouvelles perspectives ont été jetées quant à la gestion saine des administrations locales. Le maire Fagnon Nicaise, les ministres Oswald Homeky, Gaston Dosouhoui, le tout nouveau de la commune d'Abomey-Calavi, Evariste Ahouandjinou, le premier adjoint au maire

de Malanville, le maire de Kétou ont, à tour de rôle, participé aux débats à travers leur contribution intellectuelle et les expériences capitalisées.

#### IV- Des travaux de groupes

La première journée du séminaire s'est achevée sur les travaux de groupes avec des thèmes de référence (TDR) portant sur le Programme des 100 premiers jours des maires UP (Atelier 1) ; l'Opérationnalisation de la promotion de l'économie locale (Atelier) ; Discussions et recommandations sur le projet de directive du parti (Ateliers 3) et enfin Comment organiser la communication du parti par rapport à l'action communale (Atelier 4). Chaque groupe a été affecté d'un modérateur et d'un rapporteur sous la supervision du modérateur général, Georges BADA. Les travaux se sont déroulés dans une bonne ambiance et dans une discipline qui pourraient laisser croire que les séminaristes sont déjà en pleine activité sur le terrain.

#### V- Activités de la deuxième journée

La deuxième journée a été essentiellement consacrée à la restitution des travaux des 4 groupes et discussions spécifiques. Les participants ont manifesté leur grand intérêt pour le séminaire et les différentes communications développées sans oublier les sujets en atelier. Pour cette quatrième mandature du processus de la décentralisation, la première qui s'ouvre sous le régime de la Rupture, ils souhaitent être des acteurs historiques d'une nouvelle forme de gouvernance qui marque réellement la rupture à tous les niveaux. La qualité des travaux en atelier en dit long sur cet engagement politique et cette disposition d'esprit à changer véritablement quelque chose dans le quotidien des populations.

#### VI- Rappel et synthèse des deux jours de travaux

Il sera ensuite procédé au rappel et synthèse des deux jours de travaux. Il a été question d'apprécier l'implication des participants à travers leur écoute et leur attention aux diverses communications sans oublier les diverses suggestions et recommandations formulées.

#### VII- Présentation du Rapport général

La présentation du Rapport général, suivie d'une discussion générale a été l'un des moments forts du séminaire. Elle a consisté à faire le point global des activités début jusqu'à la fin du séminaire, tout en retraçant les grandes lignes des assises, l'intérêt qu'elles ont suscité auprès des participants et la nouvelle perception que les acteurs de développement à la base ont désormais de la gouvernance locale au Bénin.

#### VIII- Evaluation des participants et le discours de clôture

Le séminaire a pris fin sur l'évaluation des participants. Cette dernière étape a montré une véritable appropriation par les participants des communications qui ont meublé ce séminaire de deux jours. Le discours de clôture qui vient comme un aiguillon moral renvoie définitivement ces élus communaux et municipaux dans leur fonction, du moment où leur formation politique détient désormais un droit de regard sur leur gestion à la tête des administrations locales. C'est ce qu'a rappelé la directrice administrative du parti, Christelle HOUNDONUGBO dans son mot introductif.

Rédigé et présenté par Fataou Amoussa, Rapporteur Général

REPUBLIQUE DU BENIN  
MINISTERE DE L'ENERGIE  
DIRECTION GENERALE DE LA SBEE  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cotonou, le 08 MAI 2020

**NOTE D'INFORMATION N° 195 /20/SBEE/DG/DRH**

**Objet :** Mesures restrictives dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Dans l'optique de lutter contre la propagation du COVID 19 à l'intérieur du Bénin, le gouvernement béninois et les administrations ont mis en œuvre plusieurs mesures en vue de la protection de la population et des administrés. Ces mesures, notamment le confinement, le télétravail et le travail par rotation ont également été adoptées par notre société pour un service essentiel.

Par le compte rendu du conseil des ministres en date du 06 mai 2020, le gouvernement du Bénin a fait l'option d'assouplir la mesure de limitation de la mobilité des personnes en autorisant la levée du cordon sanitaire ainsi que la reprise des cours pour les classes de CM2, les lycées, collèges et les étudiants à l'université pour complier du lundi 11 mai 2020.

Cet assouplissement ne diminue aucunement les risques de contamination et c'est la raison pour laquelle le gouvernement conserve les mesures barrières édictées depuis le début de la crise. La Direction Générale exhorte donc tous les agents confinés à la maison et ceux sur les lieux de travail, à appliquer les mêmes mesures de prudence et de vigilance dans tous les gestes quotidiens et en tous lieux.

Pour ce faire, les gestes barrières spécifiés dans les diverses notes de service prises dans le cadre de la gestion de la crise sont maintenues et le port de masque est obligatoire en tous lieux.

Par ailleurs, en ce qui concerne la SBEE, et en vue de la sécurité du personnel, les dispositions de confinement précédemment prises pour empêcher la propagation du virus sur les lieux de travail (confinement, télétravail et travail par rotation) demeurent inchangées.

En outre, chaque direction devra revoir sa planification en fonction des besoins et des tâches incompressibles, et procéder ainsi à un réajustement du calendrier de présence au bureau de ses collaborateurs.

Enfin, il est à souligner que le contrôle avant l'entrée dans les locaux de la SBEE est de mise et qu'aucun agent dont la présence n'est pas justifiée ne saurait y avoir accès.

J'attache du prix à l'exécution sans faille des présentes prescriptions, pour la santé de tous les agents de la Société.



- Ampliations :**  
 - PCA  
 - SG  
 - Directeur Centraux  
 - Directeur Régionaux - Chefs Département  
 - Chefs Cellules - Chefs Service - Chefs d'Agence  
 - Secrétaires Généraux de Syndicat, PCA

## Message SBEE COVID-19

SOCIÉTÉ BENINOISE D'ÉNERGIE ELECTRIQUE  
Cotonou, le 21 AVRIL 2020

**COMMUNIQUE**

La Société Beninoise d'Energie Electrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit sous la houle du COVID 19. Le Bénin, notre pays n'est pas épargné.

Face à la propagation de la pandémie du virus et pour éviter des risques de contagion, la SBEE, conformément aux décisions du gouvernement, invite sa clientèle à respecter rigoureusement les mesures d'hygiène et de sécurité.

Elle renseigne, des dispositions subtilisées prises pour élucider aussi bien sa clientèle, que son personnel au niveau de la Direction Générale, des Directions Régionales et surtout des agences, et autres points d'encaissement sur l'ensemble du territoire national.

La Direction Générale invite et encourage ses clients à prioriser leurs opérations d'achat de crédit pour compteurs à prépaiement, via les réseaux GSM MOOV et MTN, et à se rapprocher des services de la SBEE et de ses agences en toute sécurité pour le paiement de leurs factures, ou pour d'autres services, dans le respect strict des consignes de distanciation et de rassemblement.

La Direction Générale de la SBEE console sur sa clientèle pour le respect des consignes sur ses différents sites.

Chaque client compte pour la SBEE. Protégeons les autres en nous protégeant.

La SBEE des hommes à votre service.

**Le Directeur Général**

**S.B.E.E.**  
Direction Générale

Rue Amédée du Guionneau, Demba FOUDY  
01 84 10 00 00  
Fax : 01 84 11 41 48  
Téléphone : 01 84 11 40 28

SOCIÉTÉ BENINOISE D'ÉNERGIE ELECTRIQUE  
Cotonou, le 18 AVRIL 2020

**COMMUNIQUE**

La Société Beninoise d'Energie Electrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit une crise sanitaire sans précédent, due à la propagation du COVID 19. Face à cette pandémie, le Gouvernement recommande au peuple béninois le respect strict des mesures d'hygiène. La SBEE se doit d'ajuster à ces règles qui concernent tous les citoyens. C'est pourquoi, elle rappelle que les dispositions prises sont toujours en vigueur en concernant le déplacement, les réunions, le personnel et tout usage. Il s'agit entre autres :

- de respect des mesures d'hygiène à la Direction Générale, dans les agences et tous les lieux de travail notamment. L'utilisation du système de lavage des mains à l'eau et au savon en association avec une solution hydroalcoolique,
- de la prise systématique de température,
- de la formation et la sensibilisation des agents d'entreprises pour le nettoyage contre des espaces et objets divers (téléphones de poche, boutons d'accès, rampe d'escalier, volets, toilettes, etc.)
- de la réduction des réunions physiques au profit des réunions par audio ou vidéo conférence et de télétravail
- de la limitation des accès aux bureaux de la Direction Générale et des agences à toute personne extérieure non employée.

Cependant, et afin d'éviter le couvre des flux dans cette période de perturbation, la SBEE rappelle que ses services sont ouverts aux opérations de paiement de factures et que la plateforme électronique fonctionne en continu. Elle invite donc ses clients à se rappeler de ces guidelines en termes quantitatifs où les dispositifs sont précis à cet effet.

Protégeons-nous et protégeons les autres pour vaincre ensemble la COVID-19.

La SBEE, à votre service !

**Le Directeur Général**

**S.B.E.E.**  
DIRECTION GÉNÉRALE

Rue Amédée du Guionneau, Demba FOUDY  
01 84 10 00 00  
Fax : 01 84 11 41 48  
Téléphone : 01 84 11 40 28

REPRISE DU SERVICE  
MINISTERE DE L'ENERGIE  
DIRECTION GENERALE DE LA SBEE  
DIRECTION COMMERCIALE ET DE LA CLIENTILE

**NOTE DE SERVICE N° 208 -20/SBEE/DG/SDCC**

**OBJET :** Nouveaux coûts forfaitaires de branchement électrique

Vu les statuts de la SBEE ;  
 Vu le décret n°2009-182 du 13 Mai 2009 portant création, attributions organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de l'Électricité en République du Bénin ;  
 Vu l'avis n°2019-011/CHN/RARE du 14 Novembre 2019 relatif à la requête de la SBEE pour la modification de ses conditions tarifaires ;  
 Vu la note n°038/PRA/ARE/P/BOP/2020 de l'ARE du 25 Mars 2020 portant application des nouveaux tarifs forfaitaires de branchement ;  
 Considérant les nécessités de service ;  
 Le Directeur Général décide :

Dans le cadre de l'actualisation des coûts forfaitaires de branchement à la SBEE, les nouveaux coûts forfaitaires de branchement électriques applicables se présentent comme suit :

Type de branchement	Puissance (KVA)	Intensité (A)	Tarif en vigueur (FCFA)	Nouveau tarif
2 fils	1-6	5-30	522 782	85 000
4 fils	6-20	15-30	211 032	130 000
8 fils	30	45	435 969	330 000
4 fils	30	50	435 969	390 000
4 fils	40	60	435 969	530 000
Additional 2 fils	1-6	6-30	51 167	42 500
Additional 4 fils	6-20	10-30	92 864	85 000

Le Secrétaire Général, le Directeur Commercial et de la Clientèle, le Directeur des Systèmes d'Informations, le Directeur Administratif et Financier, les Directeurs Régionaux, les chefs d'agences, les responsables à divers niveaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de la mise en application sans faille des présentes dispositions.

**Ampliations :**  
 - SG  
 - Tous agents civils  
 - Tous Chefs d'agence  
 - DRP  
 - DRH

**Le Directeur Général**

**LOLO**  
ANDOCHE  
PRÉT-À-PORTER

**LOLO** feels the **LOVE**

NOUVELLE COLLECTION  
EDITION LIMITÉE

*Féteuse St Valentin*

(+229) 97 01 04 90   [Lolo Andoche](#)   [www.loloandoche.com](http://www.loloandoche.com)

**LE KANVO**  
EN TOUTE

*Majesté*  
Nouvelle Collection

**LOLO**  
ANDOCHE  
PRÉT-À-PORTER

(+229) 97 01 04 90   [Lolo Andoche](#)   [www.loloandoche.com](http://www.loloandoche.com)